

**AN 2015**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 20 février 2015 à 19H30**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

**ETAIENT PRESENTS** : M. THALAMY Bernard, M. BLANCHET Christian, Mme VETIZOU Stéphanie, M. MOURET Serge, M. BESSOULE Christophe (maire et adjoints – e), M. CHRETIEN Pierre-Louis, M. DEBONNAIRE Bruno, M. DUCAILLOU André, Mme GAGNANT Véronique, M. GOTTE Joël, Mme NOUHAUD Colette (Conseillers –ères Municipaux – pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : Madame Albine BERGEON (représentée par Monsieur Bruno DEBONNAIRE) Monsieur Emmanuel CORET (représenté par Monsieur Serge MOURET), Monsieur Christophe DELAGE (représenté par Monsieur Bernard THALAMY), Madame Fabienne GOURSEROL (représentée par Monsieur Christian BLANCHET)

**ETAIENT ABSENTS EXUSES SANS POUVOIR** :

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Monsieur Pierre-Louis CHRETIEN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR**

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

01 – PERSONNEL : modification du tableau des effectifs

02 – BATIMENTS COMMUNAUX : demande de concours financiers pour les travaux de l'annexe.

03 – QUESTIONS DIVERSES

**00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.**

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

## 01 – PERSONNEL

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire rappelle que par délibération en date du 29 avril 2014 le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs permanents du personnel à compter du 12 mai 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 97 et 97bis ;

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 16 février 2014

Vu la lettre en date du 12/06/2012 présentée par Monsieur Julien MASDIEU demandant une modification de son grade ;

Vu les déclarations de vacances d'emploi faite auprès du CDG87 et enregistrées sous les n° V08715022524001 et V08715022527001 le 20 février 2015 ;

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

#### DECIDE

- de supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial 2° classe à temps complet

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015,

- un ½ poste d'adjoint technique territorial 2° classe à temps non-complet 17h50/35<sup>ème</sup> heures hebdomadaires.
- Un ½ poste d'adjoint d'animation 2° classe à temps non-complet 17h50/35<sup>ème</sup> heures hebdomadaires

APPROUVE le tableau des effectifs de la commune à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 comme suit :

1 adjoint administratif à temps complet (35h)

1 adjoint administratif à temps non complet (17.5/35<sup>ème</sup>)

1 adjoint technique à temps complet (35h)

1 adjoint technique à temps non-complet (17.5/35<sup>ème</sup>)

1 adjoint d'animation à temps non-complet (17.5/35<sup>ème</sup>)

1 adjoint technique à temps non-complet (32/35<sup>ème</sup>)

2 adjoints techniques à temps non-complet (33/35<sup>ème</sup>)

1 adjoint technique à temps non-complet (24.5/35<sup>ème</sup>)

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération des agents concernés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget 2015.

## 02 – BATIMENTS COMMUNAUX

### DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER POUR LES TRAVAUX DE L'ANNEXE

Un projet d'aménagement de l'annexe, salle derrière l'église, en vue de créer une salle d'exposition est en cours. Ce local doit donc être réaménagé, des travaux de dallage béton et d'électricité sont à prévoir. Le projet présenté est évalué à 48 262.56 € HT, maîtrise d'œuvre et dépenses imprévues incluses.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le projet présenté,  
ENTENDU les explications du maire,  
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet présenté, pour un montant de 48 262.56 € HT,  
maîtrise d'œuvre et dépenses imprévues incluses.

SOLLICITE le concours financier du Département et de l'Etat au meilleur  
taux.

DEMANDE au maire de prévoir tous les crédits nécessaires au financement  
du projet.

DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les documents nécessaires pour  
mener à bien cette opération.

**03 – QUESTIONS DIVERSES**

**CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS**

Le conseil municipal prend note de la date du prochain conseil municipal :  
- samedi 11 avril 2015 à 9h30

Rappel de la réunion publique : vendredi 13 mars 2015 à 20h00

LA SEANCE EST LEVEE A 20H15

Le Président

le Secrétaire

**LES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

BLANCHET Christian		DEBONNAIRE Bruno	
VETIZOU Stéphanie		DELAGE Christophe	EXCUSE
MOURET Serge		DUCAILLOU André	
BESSOULE Christophe		GAGNANT Véronique	
BERGEON Albine	EXCUSEE	GOTTE Joël	
CHRETIEN Pierre-Louis		GOURSEROL Fabienne	EXCUSEE
CORET Emmanuel	EXCUSEE	NOUHAUD Colette	